

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance extraordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue au centre administratif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, 795, rue Melançon, à Saint-Jérôme, le 22 juin 2015, et ce, à laquelle sont présents :

M. Jean-Pierre Joubert,	président
M ^{me} Manon Villeneuve,	vice-présidente
M. Bruno Allard,	commissaire-parent
M. Éric Filiatrault,	commissaire
M ^{me} Lison Girard,	commissaire

tous les membres du comité exécutif et formant quorum. M^{me} Lise Allaire, directrice générale, M. Michaël Charette, directeur général adjoint, M^{me} Guylaine Desroches, directrice générale adjointe et M^{me} France Trudeau, directrice générale adjointe sont présents. M^e Rémi Tremblay, secrétaire général, agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié tel qu'il est requis par la loi aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

M. Martin Reid a motivé son absence.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jean-Pierre Joubert, président, ouvre la séance. Il est 18 h 30.

VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

RESPECT DE LA PROCÉDURE DE LA CONVOCATION (RCE-1608/SSGC)

M^{me} Lison Girard, commissaire, PROPOSE de déclarer la séance légale, parce que les procédures de convocation prévues aux articles 163 et 182 de la Loi sur l'Instruction publique ont été respectées.

DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL (RCE-1609/SSGC)

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 170 de la Loi sur l'Instruction publique, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est PROPOSÉ par M. Éric Filiatrault, commissaire, de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2015.

Adopté

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL (RCE-1610/SSGC)

M^{me} Lison Girard, commissaire, PROPOSE l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2015.

Adopté

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (RCE-1611/SSGC)

M. Éric Filiatrault, commissaire, **PROPOSE** l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences et constatation du quorum;
3. Respect de la procédure de la convocation;
4. Dispense de la lecture du procès-verbal;
5. Adoption du procès-verbal;
6. Adoption de l'ordre du jour;
7. Parole à l'assemblée;
8. Ajout de contrôles et valves de chauffage et divers travaux de plomberie à l'école De La Durantaye;
9. Ajout de contrôles et valves de chauffage et divers travaux de plomberie à l'École polyvalente Saint-Jérôme;
10. Ajout de contrôles et valves de chauffage et divers travaux de plomberie à l'école Dubois;
11. Octroi de contrat - programme d'assurance de dommages pour la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016;
12. Programme de distribution lait-école 2015-2016 - écoles primaires;
13. Questions diverses;
14. Levée de l'assemblée.

Le président est autorisé à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

PAROLE À L'ASSEMBLÉE

AJOUT DE CONTRÔLES ET VALVES DE CHAUFFAGE ET DIVERS TRAVAUX DE PLOMBERIE À L'ÉCOLE DE LA DURANTAYE (RCE-1612/SRM)

ATTENDU QUE la firme d'ingénierie Ingémel experts-conseils inc., a préparé les plans et devis pour soumissions;

ATTENDU QUE le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public pour les travaux plus haut énumérés;

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées (soumission # 14380-060) selon la politique d'achat et la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 12 juin 2015 à 14 h;

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie PLC (9220-9733 Québec inc.) de Saint-Jérôme, au montant forfaitaire de 226 750 \$ (avant les taxes), a été jugée le plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU la recommandation positive des professionnels mandatés sur ledit projet datée du 16 juin 2015;

ATTENDU la recommandation de l'équipe du Service des ressources matérielles;

Il est **PROPOSE** par M^{me} Lison Girard, commissaire :

- A) D'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit, à l'entreprise PLC (9220-9733 Québec inc.) de Saint-Jérôme, au montant forfaitaire de 226 750 \$ (avant les taxes).
- B) D'autoriser la présidence du comité exécutif à signer les documents contractuels et afférents.
- C) D'autoriser la direction générale à signer les documents contractuels et afférents, et ce, même si le montant est supérieur à 100 000 \$.

Adopté

AJOUT DE CONTRÔLES ET VALVES DE CHAUFFAGE ET DIVERS TRAVAUX DE PLOMBERIE À L'ÉCOLE POLYVALENTE SAINT-JÉRÔME (RCE-1613/SRM)

ATTENDU QUE la firme d'ingénierie IngémeI experts-conseils inc., a préparé les plans et devis pour soumissions;

ATTENDU QUE le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public pour les travaux plus haut énumérés;

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées (soumission # 14380-062) selon la politique d'achat et la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 12 juin 2015 à 14 h;

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie PLC (9220-9733 Québec inc.) de Saint-Jérôme, au montant forfaitaire de 188 500 \$ (avant les taxes), a été jugée le plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU la recommandation positive des professionnels mandatés sur ledit projet datée du 16 juin 2015;

ATTENDU la recommandation de l'équipe du Service des ressources matérielles;

Il est PROPOSE par M. Éric Filiatrault, commissaire :

- A) D'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit, à l'entreprise PLC (9220-9733 Québec inc.) de Saint-Jérôme, au montant forfaitaire de 188 500 \$ (avant les taxes).
- B) D'autoriser la présidence du comité exécutif à signer les documents contractuels et afférents.
- C) D'autoriser la direction générale à signer les documents contractuels et afférents, et ce, même si le montant est supérieur à 100 000 \$.

Adopté

AJOUT DE CONTRÔLES ET VALVES DE CHAUFFAGE ET DIVERS TRAVAUX DE PLOMBERIE À L'ÉCOLE DUBOIS (RCE-1614/SRM)

ATTENDU QUE la firme d'ingénierie IngémeI experts-conseils inc., a préparé les plans et devis pour soumissions;

ATTENDU QUE le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public pour les travaux plus haut énumérés;

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées (soumission # 14380-086) selon la politique d'achat et la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 15 juin 2015 à 14 h;

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie L'Heureux Mongeau JC Lauzon (9106-4154 Québec inc.) de Montréal, au montant forfaitaire de 156 800 \$ (avant les taxes), a été jugée le plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU la recommandation positive des professionnels mandatés sur ledit projet datée du 16 juin 2015;

ATTENDU la recommandation de l'équipe du Service des ressources matérielles;

Il est PROPOSE par M^{me} Lison Girard, commissaire :

- A) D'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit, à l'entreprise L'Heureux Mongeau JC Lauzon (9106-4151 Québec inc.) de Montréal, au montant forfaitaire de 156 800 \$ (avant les taxes).
- B) D'autoriser la présidence du comité exécutif à signer les documents contractuels et afférents.

- C) D'autoriser la direction générale à signer les documents contractuels et afférents, et ce, même si le montant est supérieur à 100 000 \$.

Adopté

OCTROI DE CONTRAT - PROGRAMME D'ASSURANCE DE DOMMAGES POUR LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD DU 1^{ER} JUILLET 2015 AU 30 JUIN 2016 (RCE-1615/SRM)

ATTENDU QUE le CARLLL a procédé à un appel d'offres public pour retenir les services d'un courtier en assurance de dommages, selon la politique d'achat et la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu 3 juin 2015 à 14 h;

ATTENDU QUE la soumission du courtier Aon Parizeau inc. au montant total, excluant les taxes applicables, de 176 511 \$, a été jugée la plus basse conforme;

ATTENDU la recommandation positive de la firme Raymond Chabot Grant Thornton et du directeur du Service du secrétariat général et des communications;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources matérielles;

Il est PROPOSÉ par M. Éric Filiatrault, commissaire :

- A) D'accorder le contrat du programme d'assurance de dommages au courtier Aon Parizeau inc., au montant total excluant les taxes applicables, de 176 511 \$, pour l'année 2015-2016.
- B) D'autoriser la présidence du comité exécutif à signer les documents contractuels et afférents.
- C) D'autoriser la direction générale à signer les documents contractuels et afférents, et ce, même si le montant est supérieur à 100 000 \$.

Adopté

M^{me} Manon Villeneuve occupe son siège. Il est 18 h 40.

PROGRAMME DE DISTRIBUTION LAIT-ÉCOLE 2015-2016 - ÉCOLES PRIMAIRES (RCE-1616/SRM)

ATTENDU QUE le budget accorde une allocation d'aide alimentaire dans les écoles primaires;

ATTENDU QUE le montant alloué permet d'acheter du lait-école à même l'allocation d'aide alimentaire;

ATTENDU QUE les écoles ont le choix de participer ou non au programme de lait-école et suite à une consultation faite auprès des directions concernées;

ATTENDU QUE pour ce type de besoin, la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) offre un regroupement d'achats;

Il est PROPOSE par M^{me} Lison Girard, commissaire :

- A) De poursuivre le programme de distribution de lait-école durant l'année scolaire 2015-2016, durant 125 jours de classe dans les écoles qui ont décidé de participer au programme.
- B) De mandater la Fédération des commissions scolaires du Québec à procéder à l'appel d'offres regroupé concernant l'achat de lait-école pour l'année scolaire 2015-2016 au nom de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord.
- C) De respecter le contrat-cadre liant la FCSQ et le fournisseur retenu.
- D) De plus, la CSRDN accepte que le coût relié à la gestion de l'appel d'offres et du contrat-cadre assumé par la FCSQ, qui équivaut à un montant de 0,001 \$ par contenant de lait, soit déjà inclus dans le prix d'achat du produit.

Adopté

QUESTIONS DIVERSES

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (RCE-1617/SSGC)

M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, PROPOSE la levée de la séance. Il est 18 h 45.

Adopté

Président

Secrétaire